

RESUME DE L'AUDIENCE D'OUVERTURE DU 05.12.2023
DANS L'AFFAIRE LE PROCUREUR SPECIAL CONTRE AZOR KALITE ET CONSORTS

Le mardi 05 décembre 2023 à 10h20, la Section d'Assises de la Cour pénale spéciale (CPS) a ouvert son second procès dans l'affaire le Procureur spécial contre les accusés Kalite Azor (en détention provisoire), Charfadine Moussa (en détention provisoire), Antar Hamat (en détention provisoire), Wodjonodrogba Oumar Oscar (sous contrôle judiciaire), Général Faché (recherché), Younouss Kalamyal (recherché), Atahir English (recherché), Abdel Kane Mahamat Salle (recherché), Fotor Sinine (recherché), et Youssouf Moustapha alias Badjadje (recherché).

Après l'ouverture de l'audience par le juge Président Aimé Pascal DELIMO, ce dernier a procédé à l'appel des noms des accusés et leurs avocats respectifs. Par cet acte, la Cour voulait s'assurer de la présence des accusés ainsi que de leurs avocats dans la salle d'audience. A cette fin, trois accusés à savoir : Kalite Azor, Charfadine Moussa et Antar Hamat ont répondu présents. Par la suite la Cour a invité les différentes parties au procès à se présenter, en commençant par les membres du Parquet spécial, suivis des avocats de la partie civile, ceux de la défense, les interprètes, les greffiers, l'huissier en finissant par les juges du siège.

Le président de l'audience a invité le Greffier en chef à la lecture de l'acte de renvoi de façon concise des faits reprochés aux accusés, les éléments à charge et à décharge les concernant et les qualifications légales des faits objets de l'accusation, tels que ces faits, éléments et qualifications résultent de l'Ordonnance de non-lieu partiel et de renvoi devant la Chambre d'assises rendue par le cabinet d'instruction n°1 le 13 juillet 2023. (En vertu de l'art 121- A du CPP).

Le Greffier en chef dans sa lecture précise que le Président de la Section d'assises a rendu la décision n° 3-2023 qui ordonne au Greffier en chef adjoint d'assigner, en plus de Maître Marius BANGATI NGBANGOULE qui assure déjà la défense des accusés, un avocat d'office pour chacun des accusés : Kalite Azor, Charfadine Moussa, Antar Hamat et Wodjonodrogba Oumar Oscar, ainsi qu'un autre avocat pour assurer la défense des accusés en fuite à savoir : Général Faché, Younouss Kalamyal, Atahir English, Abdel Kane Mahamat Salle, Fotor Sinine et Youssouf Moustapha alias Badjadje.

Cette journée du 05 décembre 2023 a été consacrée à la lecture de l'acte de renvoi.

Le juge président de l'audience a prononcé la suspension de l'audience à 13h40 minute renvoyant la lecture de la suite de l'acte de renvoi par le Greffier en chef au mercredi 06.12.2023 à 10h00 précises.